



Département des Landes

**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT ATTRIBUTION
d'un marché de travaux
aux ateliers du golf de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le devis signé par le Président du Syndicat Mixte en date du 26 février 2024 confiant à la SAS MARIA LUCIO une prestation de taille de resserrage importante d'un chêne-liège situé à l'aplomb des futurs boxes de stockage des matériaux aux ateliers du golf de Moliets,

CONSIDERANT que cette prestation exige au préalable l'usage d'une nacelle ou les services d'un grimpeur compte tenu de la taille du chêne-liège,

VU la consultation menée auprès d'une entreprise spécialisée par courriel,

DECIDE :

Article unique :

- d'attribuer et de conclure un marché de travaux avec la SAS MARIA LUCIO dont le siège social est situé 1025 Chemin de Bellegarde à MAGESCQ (40140), selon les conditions suivantes :
 - **Objet :** Démontage avec nacelle ou grimpeur d'un chêne-liège situé à l'aplomb des futurs boxes de stockage des matériaux aux ateliers du golf de Moliets et le cas échéant, évacuation du bois et des branchages une fois la taille de resserrage dudit arbre réalisée.
 - **Montant :** 1 290,00 € HT

Fait à Mont-de-Marsan, le **26 MAR. 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON